

Prix Léonard de Vinci

Conditions de participation

Le Prix Léonard de Vinci s'adresse à des entreprises familiales de produits ou de services dans le monde, les organisateurs et les membres du jury pouvant sélectionner chaque année les candidatures sur le plan national ou international dans un secteur d'activité déterminé. Ils se sont réunis pour récompenser la capacité de transmission, dans une entreprise familiale parvenue au stade industriel, d'un ensemble de valeurs culturelles, de traditions, de savoir-faire et de techniques particulières constitutives d'un patrimoine intangible et vivant gage indispensable de sa pérennité.

❑ Conditions de participation

1. Toute entreprise créée et dirigée par une même famille depuis au moins deux générations
2. Le capital de l'entreprise doit être détenu principalement par la famille et ses membres
3. Le Prix Léonard de Vinci s'adresse à des entreprises familiales de produits ou de services dans le monde

❑ Candidatures

Les organisateurs du jury du Prix Léonard de Vinci évaluent l'importance et la vitalité de cette capacité requise de transmission d'un patrimoine immatériel intangible et vivant des entreprises familiales sélectionnées à travers un certain nombre de critères.

❑ Sélection des candidatures

Les organisateurs et membres du jury étudieront chaque année les candidatures sur le plan national ou international dans un secteur d'activité déterminé.

❑ Dossier de candidature (sur demande)

- Présentation de la Société
- Présentation de la famille fondatrice

Toute entreprise souhaitant participer au concours doit remplir un dossier de candidature, présenté sous forme d'un questionnaire de participation et le remettre avant le 15 Août 2011 aux organisateurs du Prix Léonard de Vinci.

❑ Critères de sélection

Peuvent postuler des entreprises familiales, établies depuis deux générations dont les dirigeants propriétaires sont les actionnaires majoritaires seuls, ou avec des membres de leur famille, et dont le chiffre d'affaires réalisé est au moins égal ou supérieur à 3 M€.

Ces entreprises devront mettre en avant les valeurs fondamentales nécessaires à la réussite d'une entreprise patrimoniale pour s'inscrire dans le temps d'une manière pérenne comme, par exemple, son histoire et sa tradition ou son positionnement sur le marché.

Seront appréciés des critères comme l'éthique familiale à travers les valeurs et l'exemplarité du fondateur, la charte de famille, la culture de l'entreprise, son engagement sociétal, sa capacité d'adaptation à son marché, son respect de l'environnement et sa prise en compte des générations

futures.

Seront également pris en compte les principes de fidélité et d'engagement de l'entreprise envers un ensemble de valeurs culturelles et humaines, de savoir-faire et de technologies particulières constituant un « patrimoine immatériel et vivant », gage indispensable de pérennité ou de longévité (fidélité à un produit, une matière première, un territoire, un terroir, une ville, un village, une main d'œuvre locale, une marque, une mission et une cause).

Autres critères de sélection : la transmission de la mémoire de l'entreprise par un dirigeant soucieux de transmettre à son successeur une vision personnelle et originale de son métier dans un rapport avec le temps considéré comme une « matière première » ainsi que sa capacité à créer et innover pour rester compétitif en apportant une valeur ajoutée dans un monde qui change.

□ Jury

Le jury est composé des conseils d'administration des deux créateurs et organisateurs le Château du Clos Lucé et l'Association les Hénokiens, ainsi que des dirigeants des affaires hénokiennes exerçant le même métier du secteur déterminé chaque année.

Le jury motivera les raisons qui l'ont amené à choisir l'entreprise familiale lauréate.

Les entreprises candidates font l'objet d'une analyse approfondie et de l'appréciation du jury. Les membres de jury statuent sur la base de la remise d'un dossier complet et renseigné de candidature selon une grille d'évaluation et des critères de sélection.

Après étude des dossiers les membres du jury notent en toute indépendance les réponses au questionnaire.

Le jury vote et se détermine sur un lauréat.

□ Le Trophée du « Prix Léonard de Vinci »

Le design du trophée du « Prix Léonard de Vinci », conçu par la plus ancienne joaillerie au monde « Mellerio dits Meller », créée en 1613, s'inspire de l'hélice volante inventée par Léonard de Vinci. Il incarne les valeurs nobles d'élévation, de progression et de vision que le « Prix Léonard de Vinci » a pour objectif de distinguer, de promouvoir et de récompenser. L'entreprise lauréate et son représentant recevra cette œuvre originale au cours de la remise du diplôme et du trophée.